



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 61322

Texte de la question

M. Christian Paul attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences des orientations budgétaires pour 2005 s'agissant de l'enseignement agricole public. Le secteur de l'enseignement agricole public connaît un déclin marqué par les choix budgétaires du Gouvernement. En effet, celui-ci a décidé : une diminution globale des crédits du ministère de l'agriculture de 1,8 % ; la suppression de 285 emplois dont 90 pour 2005 dans l'enseignement agricole technique en particulier pour l'enseignement physique et sportif ; des disparités de traitement entre le secteur public et l'enseignement privé, nettement favorisé en terme de dotation de crédits ; un refus de la revalorisation du régime indemnitaire du personnel IATOSS, alors que cela est prévu pour les agents d'autres services ; enfin, plus grave pour les élèves surtout, une baisse scandaleuse des bourses ; ainsi l'aide sociale dans l'enseignement technique alors que celle-ci progresse dans l'enseignement supérieur général. Selon un tel scénario, les bourses pour 2004-2005 ne seront pas prises en charge. Devant l'inquiétude des personnels et des familles sur l'avenir de l'enseignement agricole public, il lui demande comment le Gouvernement répondra aux besoins qui se font sentir dans ce domaine. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Texte de la réponse

Le budget 2005 de l'enseignement agricole fait apparaître une hausse globale de 2,3 %, ce qui constitue un effort important dans le budget du ministère chargé de l'agriculture globalement en diminution de 1,8 % par rapport à 2004. Cette augmentation concerne tant l'enseignement public que l'enseignement privé. Le régime indemnitaire des ingénieurs administratifs techniciens et ouvriers de service (IATOS), et l'harmonisation des rémunérations constituent une priorité du ministère qui doit cependant s'inscrire dans le contexte budgétaire contraint. Enfin, s'agissant des bourses de l'enseignement technique agricole, l'exercice budgétaire 2004 s'est soldé par un report de charges de 3,5 millions d'euros, soit une proportion moyenne de 8 % des besoins non couverts, ayant pu varier selon les régions. La situation a été régularisée dès les premières semaines de l'année 2005, l'arriéré ayant été intégralement délégué aux services déconcentrés afin de le verser aux familles. Pour l'année 2005, le chapitre budgétaire a été doté à hauteur de 73,272 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Christian Paul](#)

Circonscription : Nièvre (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61322

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2005, page 3141

Réponse publiée le : 2 août 2005, page 7550